



## APPEL A PROJETS - SITE A USAGE AQUACOLE

Le Grand Port Maritime de Bordeaux, établissement public de l'Etat, est propriétaire de 655 hectares de marais et prairies sur la commune du Verdon sur Mer. Il se propose de confier par voie de concession temporaire à usage aquacole, conforme aux dispositions des articles L221-1, L221-2 et L300-1 du code de l'urbanisme, une surface de 19 ha d'emprises, dont 11 ha de bassin, exploitables après travaux de restauration, sur le site naturel protégé du Marais du Conseiller, pour une durée qui sera déterminée selon les éléments du dossier, notamment le tableaux d'amortissement.

Le dossier de candidature peut-être obtenu sur simple demande au siège du CPIE Médoc

- 15 bis route de Soulac 33 123 Le Verdon sur Mer (Tel : [05.56.09.65.57](tel:05.56.09.65.57)),
- ou téléchargement sur le site internet du GPMB rubrique « s'implanter ».

Les candidatures devront être transmises au plus tard **le 30 septembre 2019** à 12h00

- Par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) au CPIE Médoc -  
15 bis route de Soulac 33 123 Le Verdon sur Mer
- Par mail à : [direction@curuma.org](mailto:direction@curuma.org)

La visite des parcelles peut être effectuée en prenant rendez-vous auprès de Monsieur Patrick LAPOUYADE, Directeur du CPIE Médoc, et gestionnaire du site pour le compte du Grand Port Maritime de Bordeaux (tel. [05 56 09 65 57](tel:05.56.09.65.57))

### Sélection :

Une commission d'examen des offres sera mise en place pour avis consultatif. Comme défini lors du compte rendu de la CdC du 13 Mars 2014, elle sera pilotée par la communauté de communes Médoc-Atlantique et sera constituée de la DDTM 33, de la DDPP, de l'IFREMER, du CRCAA, du GPMB et des collectivités. Toutefois, cette liste n'est pas exhaustive et pourrait être complétée par le CPIE Médoc, la DREAL, le Comité Départemental des pêches, le Conservatoire du littoral et le Conseil Général.

### Calendrier prévisionnel :

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : le 30 septembre 2019 à 12h
- Analyse des offres : courant novembre 2019
- Notifications prévisionnelles aux candidats pour l'attribution du projet courant février 2020 pour une occupation envisageable à partir du 1er avril 2020.